

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

JETONS HISTORIQUES

DE PETIT MODULE

DES RÈGNES DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

(Pl. V et VI.)

Les séries, non moins intéressantes que riches, des jetons historiques français se rapportant aux règnes de Henri IV et de Louis XIII présentent une particularité bien connue des amateurs : elle consiste en ce que certaines de ces pièces, au lieu d'avoir la dimension ordinaire des jetons du temps, soit un diamètre de vingt-sept à vingt-huit millimètres, ne sont guère plus grandes que les doubles tournois de la même époque, quand elles ne sont pas absolument du module de ceux-ci, qui mesure tout au plus vingt et un millimètres.

Ces jetons de taille menue, à la façon de plusieurs desquels les mattres les plus habiles en l'art de la gravure des coins n'ont pas dédaigné d'employer leur talent, méritent bien qu'on leur consacre quelques pages. Nous leur en donnerons ici notre part. Sans prétendre, à beaucoup près, ne rien omettre, nous ferons connaître les différents spécimens que l'occasion a fait passer sous nos yeux.

Les exemplaires que nous avons vus des jetons dont il s'agit sont généralement en cuivre jaune, ou laiton.

Quelques-uns sont en cuivre rouge. Dans les descriptions qui vont suivre, nous noterons cette exception chaque fois que nous l'aurons rencontrée.

1. HENRI · IIII · ROY · D · FRANCE · ET · D · NAVARE. L'écu de France et celui de Navarre, accolés, surmontés de la couronne royale et entourés du collier de l'ordre du Saint-Esprit. A la pointe des deux écus, la lettre H couronnée, entre deux branches de laurier.

Rev. ERVNT · DVO · IN · CARNE · VNA · (1).
Henri IV et Marie de Médicis, vêtus en personnages de l'ancienne Rome, debout, en regard l'un de l'autre, et se donnant la main droite.

(Pl. V, fig. 1.)

2. HENRI · IIII · ROY · DE · FRAN · ET · NAVARES. L'écu de France couronné et entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Rev. Semblable à celui du numéro précédent.

(Pl. V, fig. 2.)

Le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, que rappellent les jetons n^{os} 1 et 2, eut lieu à Florence, par procuration, le 5 octobre 1600, et fut célébré à Lyon, le 17 décembre de la même année. Les jetons dont il s'agit sont donc, suivant toute apparence, de 1600 ou de 1601.

Joseph de Fontenay a donné dans son *Manuel* (2) le dessin du jeton n^o 1 ci-dessus, en l'accompagnant de cette

(1) *Gen.*, 2, 24. — *Paul.*, 1 *Cor.*, 6, 16.

(2) *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 107.

phrase : « Lorsque Henri IV épousa Marie de Médicis, ...
« on sema en quelque sorte un jeton de faible module où
« les augustes époux sont représentés se donnant la
« main, avec cette devise : ERVNT DVO IN CARNE
« VNA. »

Il nous paraît convenir, jusqu'à plus ample informé, de faire des réserves sur l'exactitude de cette assertion, à laquelle nous ne connaissons pas de point d'appui.

A nos yeux, les pièces n^{os} 1 et 2, comme la plupart de celles que nous décrivons dans cet article, furent du grand nombre des jetons, destinés à être vendus au public par la voie du commerce, que l'on frappait, en divers modules, à Paris, dans l'établissement de la *Monnaie au moulin*, pour la commodité et suivant les goûts de la masse des personnes qui avaient encore recours au calcul par les jetons, de préférence à l'usage des chiffres, pour les opérations de compte qu'elles pouvaient avoir à faire (1).

Il résulte de lettres patentes de Henri III, du 12 janvier 1586, que ledit établissement était particulièrement

(1) Nous n'avons pas à nous arrêter longuement sur ce fait, bien connu aujourd'hui, que l'habitude de compter avec des jetons a persisté en France, comme dans la plupart des pays voisins, jusque dans le XVIII^e siècle, ce qui n'empêchait pas le mode du calcul à la plume, ou par les chiffres, de se répandre de plus en plus, et d'en arriver jusqu'à ne plus laisser de place aux jetons de compte que dans les jeux. Nous renvoyons à ce qui est dit sur cette matière dans l'*Introduction à l'étude des jetons*, par D'AFFRY, et dans le *Jeton considéré comme instrument de calcul*, par M. A. DE SCHODT, dissertations qui ont paru, la première dans la *Revue numismatique française*, année 1867, p. 61, et la seconde dans la *Revue belge de numismatique*, année 1873, p. 519.

chargé de la fabrication (gravure des coins, frappe, etc.) de « toutes sortes de médailles antiques et modernes, « pièces de plaisir et gectons (1). »

Du même établissement sortaient également les adresses ou réclames de marchands de la capitale, que l'on voit avoir été faites d'assez bonne heure en cuivre et en laiton. Nous devons signaler ici une de ces pièces qui est conservée à Paris dans les collections de la Bibliothèque nationale. Du même module que nos jetons n^{os} 1 et 2, elle représente, d'un côté, comme ceux-ci, l'union de Henri IV et de Marie de Médicis. On lit au revers, sur quatre lignes et dans une couronne de feuillage :

PHILIP
PE · DE
PARIS
1607.

3. HENRI · III · ROY · D · FRANCE · ET · D · NAVARE. Les écus de France et de Navarre, comme au n^o 1 ci-dessus.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée, debout sur les nues, porte de la main droite une palme, et sonne d'une longue trompette, qu'elle soutient de la main gauche.

(Pl. V, fig. 3.)

Par les hauts faits de Henri IV et la gloire qu'ils lui

(1) Voy. le travail de M. J.-J. Guiffrey sur les origines de la Monnaie des médailles, à Paris, publié dans le second volume des *Mélanges de numismatique*, année 1877, p. 434.

ont acquise, ce jeton sans date peut convenir à bien des années de son règne. Nous le classons de préférence en ce lieu, parce que le coin utilisé pour la frappe du droit est identiquement le même que celui qui a servi à frapper l'un des deux jetons du mariage du roi qui viennent d'être décrits.

La légende SVA CIRCVIT ORBE(M) FAMA, entourant la Renommée, se rencontre sur plusieurs médailles des rois de France, à partir du règne de Henri II (1). On la retrouve plus tard, quelque peu modifiée dans l'ordre des mots, sur un jeton de Charles IV, duc de Lorraine, et sur de petites médailles à l'effigie du même prince (2).

4. HENRI · III · ROY · DE · FRANCE · ET · D · NAVAR. Les écus de France et de Navarre, comme au n° 1.

Rev. HOC · FOEDERE · LILIA · FLORENT. « Deux enfans nuds, assis sur un tertre proche l'un de l'autre, s'entre-accolans de chacun un bras, et tenant dans leur main libre chacun un lis tigé; ils sont tournés d'aspect l'un vers l'autre, et au-dessus d'eux paroist un ciel lumineux, comme symbole d'esclairer saintement leurs actions et de les bénir. »

(Pl. V, fig. 4.)

La description que nous donnons du type si gracieux

(1) *Trésor de numismatique et de glyptique*, médailles des rois de France. *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire*, Paris, 1833, pp. 5 et 22, nos 11 et 66. *Catalogue de la collection Benjamin Fillon*, 1882, nos 150 et 152, etc.

(2) *Catalogue de la collection Monnier*, 1874, nos 659, 660 et 669.

du revers est empruntée à Jacques de Bie (1), qui aurait vu ce même type, s'il faut l'en croire, sur une médaille de Henri IV dont le côté opposé représenterait le buste du monarque, daté de 1601 ; le tout désignant assez particulièrement, ajoute de Bie, « l'heureuse alliance du prince avec celle que ses rares vertus luy firent préférer à toutes les autres de la Chrestienté ».

Les deux jeunes êtres représentés sur notre jeton n° 4 sont donc comme les génies de Henri IV et de la nouvelle reine, sa femme. Cette pièce paraît bien, d'ailleurs, remonter à 1601, comme le donnent à supposer les observations de Jacques de Bie. Il est à remarquer, en effet, que sur les jetons de la même date, frappés pour la Chambre des comptes de Paris, ainsi que sur ceux frappés pour la Chambre des comptes de Rouen, la légende est aussi HOC FOEDERE LILIA FLORENT ; mais le type des deux génies y est remplacé par deux amours debout, tenant ensemble un nœud d'entrelacs, et portant chacun, de la main qu'ils ont libre, une tige de lis.

En somme, ces divers jetons ne faisaient encore allusion qu'à des espérances de famille ; ils sont antérieurs à la naissance de tout enfant issu du mariage du roi.

5. STAT · PROLE · HAC · ALTERA · DELOS. Deux enfants nus, un garçon et une fille, dansent sur le gazon en se tenant par les mains.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée debout sur les nues.

(Pl. V, fig. 5.)

(1) *La France métallique*, Paris, 1636, p. 277. Voy., de plus, à la planche XCII, la figure 57.

Pour bien comprendre la devise que présente au droit notre pièce, il faut l'examiner sur le jeton de la Chambre des comptes de Paris, frappé pour l'année 1603, où le corps en est figuré avec plus de détail et de clarté. Les deux enfants se tenant et dansant y sont représentés dans une île, et les eaux de la mer où celle-ci est située sont sillonnées de vaisseaux antiques.

De son union avec Marie de Médicis, Henri IV avait eu, le 27 septembre 1601, un fils qui plus tard fut Louis XIII, puis, le 22 novembre 1602, une fille qui reçut le nom d'Élisabeth. Le fait de l'existence de ces enfants, en consolidant les chances de durée et de futures alliances de la dynastie bourbonnienne, parvenue de si fraîche date encore à la couronne, devait être aux yeux de la France un gage de stabilité et de sécurité pour l'avenir. Aussi compare-t-on, dans la devise, les deux enfants du roi à Apollon et à Diane, à l'occasion de la naissance desquels l'île de Délos, où ces divinités virent le jour, et qui avait jusque-là erré aux grés des flots, devint ferme désormais (').

Cette allégorie peut paraître bien recherchée, mais

(') Jacques de Bie, qui a donné, de cette devise, pl. XCVIII et p. 296, un dessin arrangé et une explication à sa manière, en a changé la date et modifié l'objet, par le report qu'il en a fait à l'année 1607 et à la naissance de Gaston, duc d'Orléans, qu'il substitue à Élisabeth de France dans l'allégorie des deux enfants que supporte l'île. C'est une des mille faussetés dont fourmille malheureusement la *France métallique*, parmi quelques bons renseignements que contient ce livre singulier et qui conservent encore aujourd'hui leur valeur historique et leur intérêt.

elle était dans les goûts du temps, et, notamment, tout à fait dans le genre des devises de jetons que Sully ne dédaignait pas de composer annuellement, à la satisfaction de Henri IV (¹). Seulement, Sully travaillait pour les jetons du roi et du Conseil du roi et n'avait que faire de se mêler de ceux de la Chambre des comptes ; mais il ne faut pas perdre de vue que cette cour souveraine ne manquait pas de membres instruits. L'homme de rare mérite qui y occupait alors le poste d'avocat général du roi n'avait à envier rien à Sully, sous le rapport de l'érudition classique et des talents littéraires : nous avons suffisamment désigné Étienne Pasquier.

L'emprunt que nous avons dû faire au jeton de la Chambre des comptes de l'année 1605, pour l'explication de notre pièce n° 5, nous a peut-être entraîné un peu loin. Nous revenons à celle-ci pour constater qu'elle n'est pas du règne même de Henri IV, tout en s'y rapportant par son sujet principal ; elle est ce que l'on pourrait presque appeler une restitution, et ne remonte guère au-delà de la seconde moitié du règne de Louis XIII. Les lettres n'ont pas le même aspect que celles dont sont composées les légendes des jetons de petit module que l'on sait avec certitude appartenir à l'époque du bon roi. Pour ce qui concerne spécialement le revers, on remarquera qu'il est sorti du même coin que nous allons bientôt voir, sous le n° 14, employé pour la frappe d'un jeton à l'effigie de

(¹) ADRIEN DE LONGPÉRIER, *Jetons composés par Sully*. Ce savant mémoire a paru dans la *Revue numismatique française*, 2^e série, 1863, p. 425.

Louis XIII, non daté non plus, mais que le cachet d'âge donné à la figure du monarque ne permet pas de considérer comme ayant précédé de beaucoup l'année 1630.

6. OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS (1). Buste de Henri IV, en Hercule, tourné à gauche, entouré de rayons et la tête ceinte d'une couronne de laurier. A l'exergue, la date : 1608.

Rev. HENRICVS · III · FRANCORVM · ET · NAVAR · REX. Les écus de France et de Navarre, comme au n° 4. A la pointe des deux écus, deux H enlacés (2), flanqués de deux branches de laurier.

(Pl. V, fig. 6.)

Ce jeton est de Nicolas Briot. M. Dauban, dans un travail plein d'intérêt concernant le célèbre tailleur général des monnaies de France (3), dit qu'il en a été fait, au même type, de trois modules, dont le plus grand est celui d'un jeton ordinaire. « La seule différence, ajoute-t-il, se trouve dans le champ qui entoure la face, nue dans le grand module, laurée (4) dans le moyen, radiée dans le petit. »

(1) *Eneid.* lib. I, v. 593.

(2) Il est à remarquer que les jambages de l'initiale du nom de Henri ainsi doublée donnent le nombre quatre en chiffres romains, ce qui désigne d'autant mieux Henri IV.

(3) *Nicolas Briot et la Cour des monnaies.* Ce travail est dans la *Revue numismatique française*, 2^e série, année 1857, pp. 44 et suiv.

(4) Par ce mot *laurée* il faut entendre que le buste de Henri IV est entouré d'une couronne de laurier; car, pour ce qui est de la tête du roi, elle est ceinte de lauriers sur les jetons des trois modules.

Il existe, en outre, un jeton du module ordinaire, avec le monogramme

Le jeton de petit module n'a pas été signé, faute de place, sans doute, du monogramme NB que Briot a mis sur les deux autres et sur la majeure partie des œuvres qu'il a produites en 1608 et 1609; mais ce n'est pas, et loin de là, le seul jeton de lui qui ne porte pas sa marque. Il est constant que beaucoup de ces pièces ne révèlent aujourd'hui au talent de qui elles sont dues que par ce que l'on y retrouve du faire particulier de leur auteur (1).

de N. Briot et de 1608 également, sur lequel le buste de Henri IV est entouré tout à la fois de rayons et d'une couronne de laurier. Le revers est au nom et aux armes de Charles de Mantoue, duc de Nevers. Cette dernière pièce a été publiée plusieurs fois. (G. DE SOULTRAIT, *Essai de numismatique nivernaise*, 1854; J. DE FONTENAY, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 402; H. LEPAGE, *Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1858, p. 204.)

(1) Plus on s'attachera à reconstituer l'œuvre de Briot, plus on reconnaîtra combien est considérable la place qu'y tiennent les jetons. Briot était possédé du désir, assurément fort légitime, de répandre les produits de ses procédés particuliers pour la fabrication des monnaies, jetons, etc., non seulement par toute la France, comme en témoignent les jetons municipaux à son chiffre frappés en 1608 pour les villes de Paris, Rouen, Metz, Orléans et Nevers, mais aussi dans les pays étrangers; cela ressortira, dans une certaine mesure, de ce que nous devons ajouter.

Comme nous l'avons dit, beaucoup des jetons de 1608 et de 1609 qui sont dus à Briot portent son chiffre; mais il en est aussi beaucoup qui ne sont pas signés, et aucun ne l'est de ceux qu'il fit encore frapper à la Monnaie au moulin de Paris, de 1610 à 1624 ou 1625, époque vers laquelle il passa en Angleterre; et là également, lorsqu'il eut été appelé à y graver les coins des monnaies qui se frappaient à Londres, on trouve un superbe jeton comme il n'était pas dans les usages anglais d'en faire, et qui ne peut être que de lui. Nous voulons parler du jeton sur lequel on voit, au droit, le buste de Charles I^{er}, on

7. OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Buste de Henri IV, comme au numéro précédent, excepté qu'il n'est pas radié. A l'exergue, la date : 1610.

Rev. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET ·

Neptune, CAROLUS · D · G · MAG · BRIT · FR · ET · HIB · REX, et, au revers, le sceptre et le trident, posés en sautoir, devise complétée par ces mots : REGIT · VNVS · VTROQVE.

Van Loon a publié, *Hist. métall.*, t. II, p 57, trois jetons datés de 1609, au nom ou aux armes des archiducs Albert et Isabelle, souverains des provinces catholiques des Pays-Bas. Nous laissons de côté le premier de ces jetons, qui porte la marque de l'atelier monétaire de Tournai, et le troisième, qui porte celle d'Anvers; nous ne les connaissons en nature ni l'un ni l'autre. Mais, pour ce qui est du second, ayant, au droit, les armes des archiducs, ALBERTVS · ET · ELIZABET · D · G, et, au revers, une couronne royale au centre d'un cercle tout formé d'yeux et d'oreilles, SERVAT · VIGILANTIA · REGNA, nous ne mettons pas en doute qu'il est une production de Briot, éclose à Paris dans des circonstances dont le souvenir n'a malheureusement pas été conservé. Les divers exemplaires que nous en avons vus sont en *cuivre jaune*, et n'ont pu, de toute évidence, être que *fabriqués au moulin*, caractères essentiellement étrangers aux jetons frappés dans les Pays-Bas catholiques durant l'administration d'Albert et Isabelle. Notons que le revers, dont la devise était déjà usitée à Paris en 1583, est exactement celui de jetons au nom de Henri IV, pour ladite année 1609, qu'on ne peut non plus refuser de reconnaître comme étant de Briot, par les détails d'exécution, le fini des ornements, et, pour tout dire, par un air de famille qu'il est plus facile de saisir que d'analyser complètement. C'est, au surplus, cet air de famille qui fait reconnaître aussi, à défaut de toute signature, les jetons exécutés par le même maître pour la Lorraine, où il a longtemps occupé, en même temps qu'en France, le poste de graveur général des monnaies. (H. LEPAGE, *Notes et documents concernant les graveurs des monnaies et médailles des ducs de Lorraine*, 1875, pp. 438 et 441.)

Les jetons de Briot sont tout particulièrement de ceux que l'on ne peut apprécier que d'après des exemplaires de parfaite conservation.

NAVA · REX. Écu de France, couronné et entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce jeton est aussi de Nicolas Briot, comme on le voit par le buste du roi, qui a évidemment été obtenu au moyen du même poinçon que celui du n° 6. Il paraît ne pas avoir été connu de M. Dauban, puisque, tout en étant du petit module, il porte le buste accompagné de rayons.

Un autre exemplaire, ce dernier daté de 1608, est publié, mais seulement pour le côté de la face, dans le *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 62; le dessin médiocrement satisfaisant qui en est donné ne permet pas de juger s'il y a identité de poinçon, pour le buste du roi, avec nos n° 6 et 7.

8. CARA · DEO · SOBOLES (¹). Buste, tourné à droite, de Louis XIII, à l'âge de douze à treize ans, cuirassé, la tête ceinte d'une couronne de laurier, et avec une large fraise au cou. La tête est forte, relativement au volume du jeton. Sous le buste, la date : 1614.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRANC · ET NAVAR · REX. Les écus de France et de Navarre comme aux numéros précédents, sauf cette différence que le chiffre, à la pointe des deux écus, est formé d'un H et de deux λ ou *lambda*. Ce chiffre, dont il n'est pas toujours facile de bien distinguer les éléments, est donc composé de l'initiale répétée du mot Louis écrit en grec, et de la

(¹) VIRG., *Egl.* IV, v. 49 :

lettre H, destinée ici à rappeler Henri IV, le père du jeune roi.

9. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRANC · ET · NAVA · REX. Les écus de France et de Navarre, comme au revers du numéro précédent.

Rev. IAM · FELICITER · OMNIA. Sous la couronne royale de France, le soleil et la lune dans leur splendeur, faisant allusion au jeune roi et à la reine mère et régente, Marie de Médicis. Plus bas, entre les deux astres, le chiffre, couronné, des deux λ enlacés dans un H.

A l'exergue, la date 1614.

10. LVD · XIII · D · GR · FRANCORVM · ET · NA · REX. Les deux écus de France et de Navarre comme aux n^{os} 8 et 9.

Rev. HESPER · PHOEBVS · SEQVITVR. Le soleil se dirigeant vers l'étoile *Hesper*. Au-dessus de ces astres, la couronne royale de France. A l'exergue, la date : 1615.

(Pl. V, fig. 7.)

Jeton frappé à l'occasion du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe III.

L'âme de la devise doit être lue ainsi : *Hesperum Phæbus sequitur*.

La formalité du mariage par procuration avait eu lieu à Burgos, en Castille, le 18 octobre 1615, et, quelque temps après, Louis XIII s'en fut quérir la *petite reine* (1)

(1) Ainsi, pendant quelques années, la désigna-t-on souvent en France, pour la distinguer de la reine mère.

jusqu'à Bordeaux, où ils reçurent, dans la cathédrale, la bénédiction nuptiale, le 24 novembre suivant (1). Ils avaient, l'un et l'autre, un peu plus de quatorze ans.

Anne d'Autriche, nous l'avons dit, était infante d'Espagne, pays qui avait porté dans l'antiquité le surnom d'*Hespérie*. Cela suffit bien pour permettre de comprendre comment l'idée est venue de représenter la nouvelle reine par l'étoile Hesper dans la devise du jeton, en même temps que l'on y faisait de son mari un soleil, comme sur le jeton précédent. Toujours l'adulation a été ingénieuse, et l'on peut bien dire qu'il y avait longtemps que le genre des modèles d'« emphase en une ligne (2) » n'était plus à créer quand Louis XIV institua, pour la plus grande propagation de sa gloire, l'Académie des Inscriptions. Ce corps savant n'a eu qu'à le cultiver et à le porter à sa perfection, en attendant qu'il pût se livrer à des occupations plus réellement dignes de l'érudition et des aptitudes de ses membres.

11. CARA · DEO · SOBOLES ; etc.

Variété du jeton n° 8, avec le buste du roi un peu plus âgé, et la date 1616.

(Pl. V, fig. 8.)

La tête de Louis XIII est gravée avec une délicatesse

(1) VAN LOON, t. II, p. 94, et CHARVET, *Vente Petelin*, 1860, 2^e série, pl. IV, ont donné le dessin d'un spécimen des petites médailles en argent qui furent frappées dans cette circonstance à Bordeaux pour être jetées à la foule. Elles sont marquées de la lettre de l'atelier monétaire de cette ville, qui est un K.

(2) VICTOR FOURNEL, *La littérature indépendante*, p. 401.

d'exécution qui n'a rien à envier aux belles médailles de son règne. On est frappé du rapport de travail que cette tête présente avec celle de l'épreuve de quart d'écu « *faicte par l'expres commandement du roi Louis XIII* », signée de Briot, et datée aussi de 1616 (1).

Il existe des jetons du module ordinaire (27 millimètres), sur lesquels le buste de Louis XIII est également accompagné de la légende CARA DEO SOBOLES. Au revers de l'un d'eux, daté de 1616, on voit une vigne enlaçant un arbre mort, ce qui est expliqué par les mots : ETIAM POST MORTEM AMPLECTITVR. Le culte persistant que cette devise prête à Louis XIII pour la mémoire de son père est chose à constater, de même que nous remarquons tout à l'heure le chiffre des deux λ enlacés dans un H.

12. VVLTV · QVO · COELVM. Buste de Louis XIII, jeune, représenté comme aux n^{os} 8 et 11 précédents, mais dans de moindres dimensions. A l'exergue, deux branches de laurier se croisant par le bas.

Rev. SERVAT · QVAM · CONDIDIT · ORBEN
(*Servat quem condidit orbem*). La Justice assise, élevée sur les nuës, tenant de la main droite une balance, et de l'autre un glaive.

(Pl. VI, fig 9.)

La légende du droit est le commencement d'un vers de l'Énéide (2) :

Vultu quo cælum tempestatesque serenat.

(1) *Revue numismatique française*, 2^e série, 1857, pl. I, fig. 5.

(2) Liv. I, v. 259.

Elle avait déjà paru sur plusieurs jetons du règne de Henri IV autour du buste de ce roi, où elle semble assurément mieux placée qu'en compagnie de celui de Louis XIII.

Nous croyons notre jeton n° 12 de 1617 ou 1618. La figure de Louis XIII y est encore très jeune.

Les mots VVLTV QVO COELVM, pompeusement appliqués au jeune souverain, et l'image de la Justice, placée au revers, pourraient donner lieu de penser que le tout se rapporte, plus ou moins directement, à l'assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617), acte que Louis XIII avait prescrit, et qui fut généralement trouvé de *bonne justice*, jusque par la députation du Parlement appelée à complimenter le roi à ce propos (1). Il est d'ailleurs possible aussi que le revers, que nous retrouverons encore plus loin, fasse simplement allusion au surnom de *juste*, qui avait été donné à Louis XIII.

Il est évident, par la beauté de son travail, que ce jeton est sorti de la Monnaie du Louvre (2) comme les autres, ci-dessus, du même règne; mais les incorrections de la légende du revers accusent un défaut de contrôle qui n'est pas ordinaire sur les produits de cet atelier officiel.

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le vingt-quatriesme avril jusques au départ de la Roynne mère du Roy*. Rouen, David Geuffroy, joute la coppie imprimée à Paris, 1617; pièce in-8°, p. 6.

(2) Suivant M. J.-J. Guiffrey, dans le travail que nous citons de lui plus haut, c'est au commencement du xvii^e siècle que la Monnaie au moulin établie au logis des Étuves, à Paris, fut transférée dans une partie des bâtiments de la grande galerie du Louvre. C'est aussi ce que rapporte M. Albert Barre dans ses recherches sur les graveurs des monnaies de France. (*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867, p. 160.)

13. VVLTV · QVO · COELVM. Le droit est le même qu'au numéro précédent.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. Le type de la Renommée, comme au n° 5.

14. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRAN · ET · NAVA · REX. Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, en collet plat, la tête ornée d'une couronne de laurier, et la figure particulièrement longue, comme on la voit sur quelques doubles tournois à la date de 1650.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée, portée sur les nues. Ce revers est identiquement celui du jeton décrit précédemment sous le n° 5, et qui, du reste, comme nous l'avons déjà dit, est aussi du temps de Louis XIII, tout en se rapportant au règne de Henri IV par les faits historiques qu'il rappelle (').

(Pl. VI, fig. 10.)

De tous les jetons représentés sur nos planches, le dernier décrit ci-dessus est celui qui ressemble le plus à un double tournois. Il diffère d'ailleurs essentiellement de cette monnaie en ce qu'il est de laiton, au lieu d'être de cuivre rouge.

15. LVDOVICVS · XIII · , *etc.* Le droit est le même qu'au numéro précédent.

Rev. SERVAT · QVAM · CONDIDIT · ORBEM. La

(') Le même revers est publié par Fontenay, à la page 50 de son *Manuel*, mais avec un tel mélange d'expressions dans le texte, que l'on croirait qu'il s'agit là d'un jeton de Louis XIV, ce qui ne nous paraît guère être possible.

Justice assise, élevée sur les nues, tenant une balance de la main droite, et un glaive de la main gauche.

16. VVLTV · QVO · COELVM. Buste de Louis XIII, à droite. La figure est la même qu'aux n^{os} 14 et 15, mais le cou est orné d'une large fraise remplaçant le collet plat.

Rev. HOC · FOEDERE · LILIA · FLORENT. Les deux génies assis sur un tertre, que nous avons déjà vus sur le jeton n^o 4, appartenant au règne précédent.

Ce jeton banal prouve une fois de plus que l'on a employé ou renouvelé sous le règne de Louis XIII, et quelquefois avec assez peu de discernement, des poinçons qui avaient été faits pour des jetons du règne de Henri IV.

17. LOVIS · XIII · R · D · FRAN · E · D · NA. Écu de France, couronné et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint Esprit.

Rev. OMNIS · VICTORIA · A · DNO. Une épée en pal, surmontée de la couronne de France, qui en couvre la pointe. Cette épée est flanquée d'une palme et d'une branche de laurier. Des fleurs de lys et de petites couronnes sont placées dans le champ. Le tout, agencé avec élégance, est disposé de manière à simuler une grande fleur de lys richement ornée.

(Pl. VI, fig. 11.)

Les opérations militaires à l'avantage du roi n'ont pas été rares sous le règne de Louis XIII. Aussi serait-il difficile, le jeton n^o 17 n'étant pas daté, de savoir au juste à quel événement il se rapporte, si toutefois un événement en a été spécialement l'objet. Le revers est imité,

mais non sans modifications, de certains jetons au nom de Henri IV, dont on rencontre des exemplaires datés de 1596 (1).

18. LOVIS · XIII, etc. L'écu de France comme au n° 17.

Rev. CONCVTIOR · VNDIQVE · FRVSTRA. Une construction en mer, de forme pyramidale, exposée à tous les vents, qui s'efforcent en vain de la renverser. A l'exergue, la date : 1635.

(Pl. VI, fig. 12.)

En 1635, Louis XIII, qui avait déjà l'Empire contre lui, et qui, en outre, avait à maintenir contre les efforts du duc de Lorraine, l'occupation des états de celui-ci, se trouva, de plus, en guerre avec l'Espagne. La devise placée sur notre jeton fait sans doute allusion à cette complication de difficultés pour la France, et à la manière dont elle les surmontait, par le succès de ses armes à Avin, à Vaudrevange, à Saint-Mihiel, etc.

19. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX.
Buste de Louis XIII, tourné à gauche, drapé, et la tête ceinte d'une couronne de laurier.

Rev. FORMIDO · RAPACIS. Un coq campé fièrement sur une petite éminence, dans l'attitude que cet oiseau prend pour chanter. Devant lui, un lion, qui recule en rampant (2), est sur le point de lui abandonner la proie

(1) Il y en aurait même qui seraient datés de 1593, si la description qui se trouve dans le catalogue du comte de Renesse, *Mes loisirs*, n° 40403, est exacte à cet égard.

(2) Il était de très ancienne croyance que le chant du coq mettait en fuite le lion.

qu'il a dans ses griffes. La proie consiste en un quadrupède de taille fort médiocre, mais cependant aussi grand que le coq, pour le moins. Il nous semble, quant à nous, que le graveur s'est proposé de représenter un lièvre, ce qui n'a pas, dans la circonstance, de signification particulière, que nous sachions.

(Pl. VI, fig. 13)

Il existe de ce jeton, que l'on trouve en cuivre rouge et en laiton, quelques variétés de coins ; mais les différences sont si légères entre les nombreux exemplaires que nous avons vus, que la description de l'un d'eux est entièrement applicable aux autres.

20. HOC · VINCI · VICTORE · IVVAT. Buste de Louis XIII, comme au numéro précédent.

Le revers est également celui du numéro précédent. — *Cuivre rouge.*

Les jetons n^{os} 19 et 20 appartiennent aux dernières années du règne de Louis XIII. Il n'est pas difficile de reconnaître dans leur remarquable beauté d'exécution la main du grand artiste auquel était alors confiée la direction des *engins* de la Monnaie au moulin de Paris, le Liégeois Jean Varin ('). Il n'y avait alors que lui, dans l'établissement, pour travailler avec cette perfection.

(') Varin est qualifié en 1638 « maistre et conducteur des engins de la menue monnoye au moulin de Paris » ; en 1644, 28 décembre, « maistre et conducteur des engins de la monnoye au moulin de Paris » ; et en 1643, 15 avril, « maistre de la monnoye au moulin de Paris ». (D'AFFRY, *Jetons de l'Échevinage de Paris* ; appendices, pp. 236, 239 et 242.)

La devise qui occupe le revers de ces jetons a trait à la guerre entre la France et l'Espagne, déclarée, nous l'avons dit, en 1635, et dont Louis XIII, on le sait, fut loin de voir la fin. Dans cette devise, où le beau côté, suivant la règle *Primo mihi*, appartient naturellement à la France, le coq représente celle-ci et le lion l'Espagne; mais y a-t-il là une allusion à quelque fait particulier, bataille, prise de ville, levée de siège, etc., ou doit-on y voir simplement comme une image de la situation générale? C'est ce qu'il sera sans doute assez difficile de déterminer si quelque jour le hasard ne s'en mêle.

La première description, avec tentative d'attribution à un fait particulier (¹), que nous connaissions du jeton n° 19, beaucoup moins rare que le n° 20 et dont il a été aussi bien moins rarement parlé, se trouve dans le catalogue d'une collection numismatique vendue à Tournai, le 2 septembre 1872. Voici cette description, qu'il convient de copier textuellement :

- « 440. *Jeton inédit sans date* : LVD · XIII · D · G ·
« FR · ET · NA · REX. Buste.
« *Rev.* FORMIDO · RAPACIS. Coq, lion lâchant un
« rat. (*Sur la délivrance d'Arras.*) Inédit, cuivre » (²).

(¹) Nous ne parlons pas ici de descriptions plus anciennes, mais sans aucun essai d'explication, qui se trouvent dans les *Loisirs* du comte de Renesse, 1836, nos 40254 et 40266, et dans quelques catalogues de ventes qu'il serait superflu d'indiquer.

(²) Le n° 441 du même catalogue est conforme, dans sa description, à notre n° 20, pour le revers et pour la légende du droit, HOC · VINCI · VICTORE · IVVAT; mais le buste serait tourné à *droite*, ce qui constituerait une variété que nous n'avons pas retrouvée.

Qu'est-ce que cette *délivrance d'Arras* qui aurait eu lieu sous le règne de Louis XIII ? Nous n'en avons jamais entendu parler. Ce que l'on a voulu dire, peut-être, c'est *prise d'Arras*, et M. Ch. Van Peteghem l'a bien compris ainsi, lorsque, dans un catalogue de livres et de jetons en vente aux prix marqués, qu'il a publié, à Paris, en 1874, il inscrivait les deux articles que voici :

« 276. LVDO · XIII, etc. *Buste lauré.* Rev. FORMIDO
« RAPACIS. *Lion donnant un rat à un coq.* — 277. Va-
« riété. *Le rat se tient de l'autre sens dans la patte du*
« *lion.* — *Ces jetons sont sans doute faits pour la prise*
« *d'Arras. Le lion recule en apercevant le coq.* »

Aux trois descriptions que nous venons de reproduire, nous pourrions en ajouter d'autres qui se sont inspirées de celles-ci, et où il est toujours question du rat, symbolisant Arras (1), que tiendrait le lion. Mais, sans vouloir nous montrer bien difficile, ce qui nous siérait peu, nous trouvons à toutes ces redites modifiées, comme à l'assertion primitive, qui remonte au catalogue de la vente de Tournai, un défaut auquel il serait temps de prendre garde. Si peu, en effet, que l'on porte son attention sur l'animal que le lion a dans les griffes, on acquiert bien vite la conviction qu'il est de toute impossibilité que ce soit un rat, non seulement à cause de ses dimensions, par rapport au lion et au coq, mais encore, et surtout, à cause

(1) On sait que trois rats étaient figurés dans les anciennes armoiries de la cité d'Arras, dont il serait inutile de donner complètement ici la composition. Elles sont, au surplus, décrites dans l'*Histoire générale d'Artois*, par HENNEBERT, t. II, 1788, p. 17.

de sa forme, que distinguent un corps allongé et une queue relativement courte, retroussée, dont l'aspect n'a rien de commun avec celle des rongeurs en question.

Nous ne réclamons, au surplus, que pour le principe de la vérité, en dehors de laquelle on ne peut faire de l'archéologie sérieuse, et ce principe nous fait même aller à l'encontre de nos désirs; car, si nous nions ici la présence du rat, qui mettrait fin à toute incertitude d'attribution, nous sommes loin, d'autre part, de prétendre que la prise d'Arras en 1640, qui fut un des principaux événements de la guerre contre l'Espagne, ait été de moins d'influence que les autres avantages remportés par les Français, dans ce qui motiva la frappe de nos jetons. Nous ne voyons même pas, à l'époque où ils ont été faits, à propos de quelle ville, mieux que pour Arras, on aurait pu mettre, comme sur le jeton n° 20, autour de l'image de Louis XIII, la légende HOC VINCI VICTORE IVVAT (¹). Malgré la défiance, ou à cause de la défiance qu'inspirait au roi de France l'attachement, bien connu, des bourgeois d'Arras à la domination espagnole (²), cette ville n'était pas plus tôt prise qu'il faisait expédier les ordres les plus formels pour que les habitants fussent traités avec de grands ménagements (³). On pouvait faire passer cela pour une générosité de bon augure.

(¹) Cette légende se trouve déjà autour du buste de Louis XIII bien moins âgé, sur des jetons datés de 1629, où elle fait clairement allusion à la conduite du roi lors de la prise de la Rochelle. Nous possédons de ces jetons en deux modules : l'ordinaire et le moyen.

(²) F. MORAND, *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française*, 1873, p. 6.

(³) A. D'HÉRICOURT, *Les sièges d'Arras*, p. 246.

21. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX. Buste de Louis XIII, comme aux n^{os} 19 et 20.

Rev. AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIS. Dauphin enlaçant une ancre. A l'exergue, un ornement en forme de fleuron. — *Cuivre rouge.*

(Pl. VI, fig. 14.)

22. Variété. A l'exergue du revers, la date 1640. — *Cuivre rouge.*

23. Autre variété. La légende du revers est AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIE. A l'exergue, la date 1641 (1). — *Cuivre rouge.*

Il ne peut être douteux, quand on les examine sur des exemplaires de choix, que les jetons n^{os} 21 à 23 sont des œuvres de Varin, aussi bien que ceux précédemment décrits sous les n^{os} 19 et 20.

L'emblème du dauphin enlaçant une ancre, renouvelé de l'antique, a paru sur les jetons à l'occasion de la naissance du dauphin, depuis Louis XIV, qui eut lieu le 5 septembre 1638. Les mots *Ad spem spes addita Gallis*, qui forment devise avec ledit emblème, signifièrent donc d'abord qu'à l'espoir, pour la France, de conserver le roi longtemps encore, était venu se joindre cet autre espoir que son successeur serait un prince né de lui.

Le père Ménestrier (2), et plus tard Fontenay (3), qui

(1) Il existe également de ces jetons, portant la date de 1644, sur lesquels la légende du revers est terminée par le mot GALLIS.

(2) *Histoire du roi Louis le Grand par les médailles, jetons, etc.*, 1693, p. 36, n^o 3.

(3) *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 54.

ont tous deux rattaché la devise, non à la naissance de Louis XIV, mais à celle de son frère le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, mis au monde le 21 septembre 1640, l'ont comprise autrement que nous venons de l'expliquer. D'après ces auteurs, l'espoir sur espoir aurait été la naissance du duc d'Anjou ajoutée à celle du Dauphin. Cette dernière signification paraît bien, à la vérité, avoir aussi été donnée à la devise dès le temps de Louis XIII, mais il est certain qu'elle n'est venue qu'en second lieu. La preuve en est que la devise paraît déjà sur le jeton du Conseil du roi et sur celui de la Cour des monnaies, frappés pour 1639, alors que Louis XIII n'avait encore d'autre enfant que le dauphin. Puis, le duc d'Anjou étant né l'année suivante, la devise fut employée de nouveau par le Conseil en 1641. Certains jetons du Conseil pour ces deux années, 1639 et 1641 (1), n'ont absolument d'autre différence entre eux que celle de la date.

De nos modestes jetons de petit module à cette même devise, rien ne démontre d'une manière certaine qu'il en ait été frappé aucun antérieurement à la naissance du duc d'Anjou. Notre n° 21, qui est sans date, et la variété n° 22, qui porte la date de 1640, admettent toutes les suppositions sur ce point.

Nous avons décrit, n° 25, une variété datée de 1641.

(1) Nous possédons ces jetons, ainsi que celui de la Cour des monnaies de 1639, que nous venons également de mentionner. Mais les jetons du Conseil pour l'année 1641 ne sont pas tous au type que nous avons décrit; il en existe avec une devise complètement différente, comme on peut le voir dans la *Revue belge de numismatique*, année 1863, pl. XI, fig. 39.

Deux exemplaires d'une autre variété encore, qui serait datée de 1643, et que nous n'avons pas rencontrée en nature, sont inventoriés dans les *Loisirs* du comte de Renesse, sous les n^{os} 10229 et 10268.

24. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX.
Buste, fort médiocrement réussi, de Louis XIII, tourné à gauche.

Rev. AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIS. Dauphin enlaçant une ancre. Ni exergue, ni date.

(Pl. VI, fig. 45.)

Notre n^o 24, qui a déjà été publié par Fontenay (¹), est une contrefaçon assez gauchement exécutée, d'origine inconnue et probablement étrangère, des n^{os} 21 à 23 ci dessus.

Nous le donnons comme spécimen d'un genre de pièces que nous négligeons à dessein (²). De semblables jetons ne sauraient guère intéresser l'histoire non plus que l'art.

(¹) *Manuel*, p. 54.

(²) Nous ne citerons plus qu'une de ces pièces, qui est aussi de petit module, et que l'on pourrait prendre, à cause de la légende du revers, si l'on n'y faisait attention, pour un véritable jeton de la Chancellerie de France. La voici :

LVD · XIII · D · G · F · ET · NA · REX. Buste en tout semblable à celui de notre n^o 24.

Rev. CANCELLARIA · FRANCIAE. Champ semé de fleurs de lys. Ce revers est la copie réduite de celui des jetons de la Chancellerie de France à l'époque de Louis XIII; ceux-ci, d'ailleurs, sont de la grandeur ordinaire des jetons français de la même époque, et portent généralement une date, ce qui manque à la contrefaçon ci-dessus décrite.

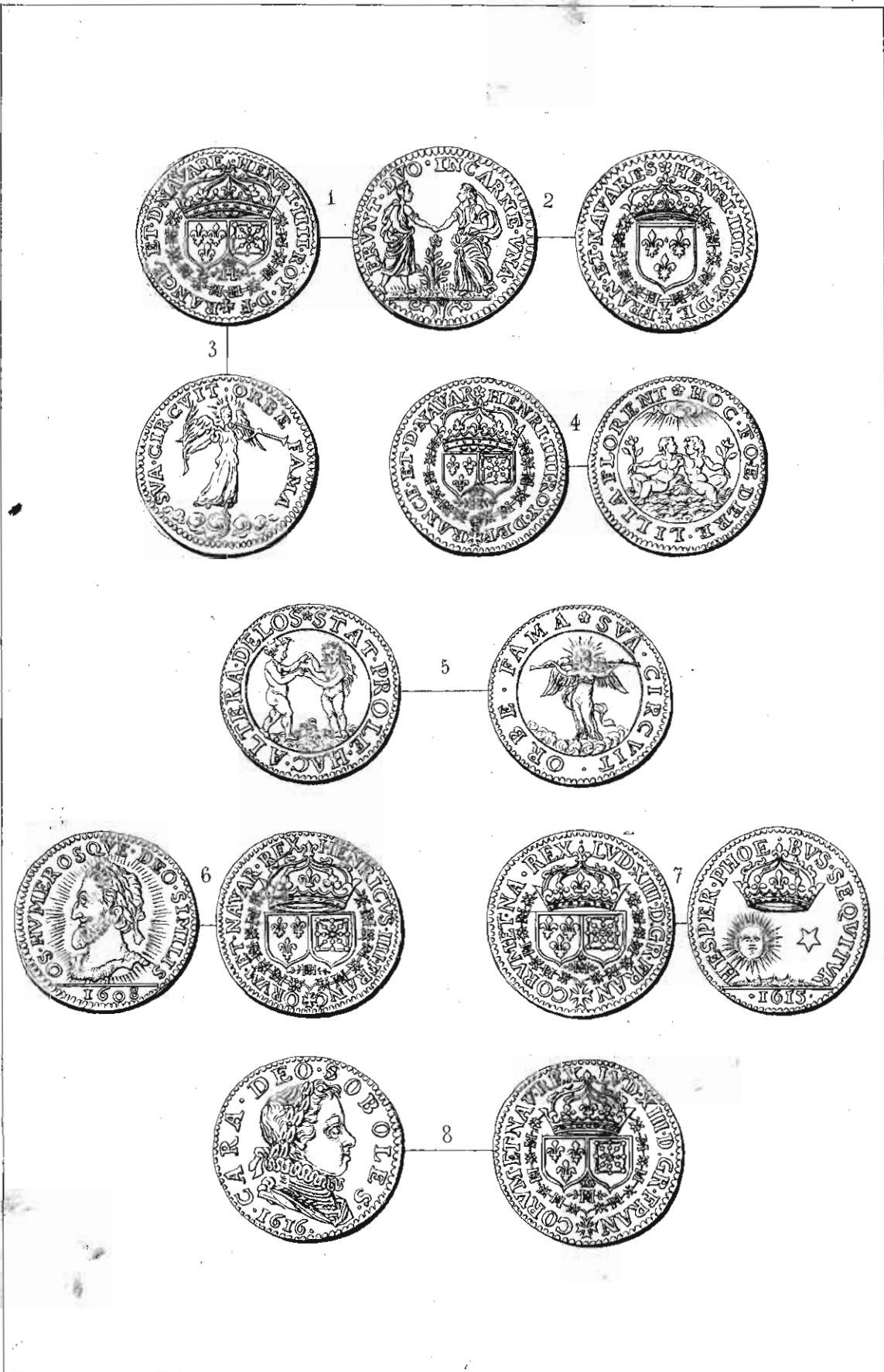
Quant à ceux qui composent le fond même de cette notice, chacun peut les juger à ce double point de vue. Nos remarques doivent se borner à ce que nous en avons dit. Nous avons atteint notre but si nous sommes parvenu à appeler sur eux l'attention de quelques rares lecteurs. D'autres feront plus et iront plus loin.

Les jetons que nous avons décrits dans ce travail font tout partie de notre collection.

Des amateurs ont pensé que plusieurs des jetons dont il s'agit, que leurs dimensions auraient pu faire confondre aisément avec les doubles tournois, notamment les n^{os} 19 à 23, auraient eu cours comme monnaies. Cette supposition, de date assez récente (1), mais que l'on trouve déjà acceptée comme un fait positif dans plusieurs catalogues de ventes, est complètement gratuite. Nous ne la signalons ici que pour en constater le manque de fondement.

J. ROUYER.

(1) *Catalogue des monnaies nationales de France de la collection Rousseau*, 1861, n^o 4332.





9



10



11



12



13



14



15

